

REPUBLIQUE DU BENIN

-----

## **ASSEMBLEE NATIONALE**

-----

SEPTIEME LEGISLATURE

-----

SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2017

(Ouverture le jeudi 28 septembre 2017)

=====

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Séance plénière du mardi 10 octobre 2017

#### **Ordre du jour :**

Examen du projet de loi portant :

1. autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 22 mai 2017, entre la République du Bénin et Rabobank, dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou ;
2. autorisation de ratification du contrat de crédit signé à Cotonou, le 02 juin 2017, entre la République du Bénin, Rabobank et KBC, dans le cadre du financement partiel du projet de protection de la côte à l'Ouest de Cotonou : conception et réalisation des travaux de protection et de valorisation du segment prioritaire de côte à AVLEKETE et DJEGBADJI dans la commune de Ouidah ;
3. autorisation de ratification de l'accord de prêt signé par échange de courrier, le 27 avril 2017 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement des Infrastructures socio-économiques et de Sécurité Alimentaire dans le bassin du Niger : construction de quatre (04) barrages à buts multiples au Bénin ;
4. autorisation de ratification de l'accord de prêt signé avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Lokossa – Dédé – Aplahoué frontière du Togo.

Le mardi 10 octobre 2017, à partir de onze heures quarante-sept minutes (11H47mn), s'est poursuivie au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, sous la présidence du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Eric HOUNDETE, la séance plénière consacrée à l'ordre du jour susmentionné.

En début de séance, le Deuxième Secrétaire Parlementaire, Monsieur Dakpè SOSSOU a, sur invitation du Président, donné lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du vendredi 06 octobre 2017. Ce compte rendu a été adopté sous réserve de l'amendement du député Jean-Michel ABIMBOLA.

Prenant la parole, le Président de séance a fait le rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la plénière. Il a ensuite suggéré à la Représentation nationale, une jonction des deux premiers dossiers aux fins d'un débat unique.

La plénière n'ayant trouvé aucune objection à la suggestion faite par le Président de séance pour l'examen desdits dossiers, le Président et le rapporteur de la commission des finances et des échanges ont donc été invités à prendre place pour présenter successivement les rapports relatifs :

- au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 22 mai 2017, entre la République du Bénin et Rabobank, dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou ;

- au projet de loi portant autorisation de ratification du contrat de crédit signé à Cotonou, le 02 juin 2017, entre la République du Bénin, Rabobank et KBC, dans le cadre du financement partiel du projet de protection de la côte à l'Ouest de Cotonou : conception et réalisation des travaux de protection et de valorisation du segment prioritaire de côte à AVLEKETE et DJEGBADJI dans la commune de Ouidah.

A la suite de la présentation successive desdits rapports, les députés ci-après sont intervenus lors du débat général : Léon Basile AHOSSI – Nazaire SADO – Benoît DEGLA – Nassirou ARIFARI BAKO et Aboudoulaye GOUNOU.

Les intervenants ont eu des préoccupations notamment portées sur :

- la nécessité d'une approche régionale pour définir et conduire les projets de protection des côtes en Afrique de l'Ouest ;

- les raisons qui justifient le démarrage des travaux de protection de la côte à l'Ouest de Cotonou par la Commune de Ouidah au détriment de la Commune de Grand-Popo où l'avancée de l'océan reste très inquiétante ;

- la question de la rentabilité économique des projets de protection de la côte béninoise ;

- la question de mobilisation du gap du financement du projet de protection de la côte à l'Ouest de Cotonou ;

- la nécessité d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire pour décongestionner les villes côtières du Bénin ;

- l'impact environnemental créé par l'exploitation des gisements de phosphate du Togo sur la côte du Bénin dans la Commune de Grand-Popo.

A toutes ces préoccupations, le Gouvernement représenté par le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines, Monsieur Dona Jean-Claude HOUSSOU a apporté des éléments de réponse.

Après la réponse du Gouvernement, les dispositions des deux (02) articles de chacune des deux (02) lois ont été successivement examinées et adoptées par la Représentation nationale.

Mise aux voix, la loi n° 2017-35 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 22 mai 2017, entre la République du Bénin et Rabobank, dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou a été adoptée à l'unanimité des députés présents et représentés moins une abstention.

Il en a été de même pour la loi n° 2017-36 portant autorisation de ratification du contrat de crédit signé à Cotonou, le 02 juin 2017, entre la République du Bénin, Rabobank et KBC, dans le cadre du financement partiel du projet de protection de la côte à l'Ouest de

Cotonou : conception et réalisation des travaux de protection et de valorisation du segment prioritaire de côte à AVLEKETE et DJEGBADJI dans la commune de Ouidah.

Poursuivant la séance, le Président a appelé les dossiers 3 et 4 inscrits à l'ordre du jour et dont les rapports ont été distribués aux députés pendant la séance plénière. Il s'agit respectivement des dossiers relatifs :

- au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé par échange de courrier, le 27 avril 2017 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement des Infrastructures socio-économiques et de Sécurité Alimentaire dans le bassin du Niger : construction de quatre (04) barrages à buts multiples au Bénin ;

- au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Lokossa – Dédé – Aplahoué frontière du Togo.

Il a ensuite consulté la plénière à l'effet de poursuivre l'examen desdits projets de loi portant autorisation de ratification.

Prenant la parole, les députés Idrissou BAKO et Jean-Marie ALLAGBE ont, conformément aux dispositions de l'article 35.5-e alinéa 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, demandé au Président de séance de reporter l'examen des rapports desdits projets de loi.

Les députés Bida Nouhoum YOUSSEFOU et Augustin AHOUANVOEBLA ont, au regard de certaines pratiques parlementaires et l'imminence de la clôture de la session extraordinaire, indiqué que lesdits dossiers pouvaient être examinés si la plénière en convenait.

Faisant la synthèse des interventions, le Président de séance a suggéré une suspension de trente minutes (30mn) aux fins de permettre aux députés de prendre connaissance du contenu des rapports relatifs aux deux projets de loi. La plénière n'ayant trouvé aucune objection à

la suggestion du Président, la séance a été suspendue à treize heures vingt-sept minutes (13H27mn).

A la reprise à treize heures cinquante-sept minutes (13H57mn), le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a demandé aux députés s'ils trouvaient d'objection à poursuivre l'examen des dossiers. Aucune objection n'ayant été exprimée, le Président et le Rapporteur de la commission des finances et des échanges ont été invités à présenter successivement les deux rapports.

A la suite de la présentation desdits rapports, la séance a été suspendue à quatorze heures trente minutes (14H30mn) pour sa reprise le jeudi 12 octobre 2017 à dix heures (10H).

Fait à Porto-Novo, le 10 octobre 2017

La Première Secrétaire  
Parlementaire  
Secrétaire de séance,

Le Premier Vice-Président  
de l'Assemblée Nationale  
Président de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Eric **HOUNDETE**